

il est clair que la dixième implique l'existence de ce pouvoir quelque part, et oblige tous les officiers à prêter le serment d'allégeance devant l'Orateur alors en charge.

L'honorable député de Northumberland Ouest (monsieur Cockburn) a parlé d'un cas qui s'est présenté en 1874—et que je crois pouvoir expliquer.—Ainsi, l'ex-comptable monsieur Vaux, devenu incapable de remplir ses devoirs, avait été mis à la retraite, après des demandes pressantes. Le gouvernement précédent qui aurait fort bien pu remplacer cet officier par un autre, crût à propos, dans l'intérêt du parlement, de ne nommer personne et d'attribuer à l'assistant-greffier les fonctions de comptable, outre les devoirs de sa propre charge. Depuis cette époque monsieur Hartney cumule les deux emplois, ce qui avait permis d'épargner le salaire que recevait l'ex-comptable. L'Orateur de ce temps-là avait simplement reçu avis du changement.

Il est évident pour moi, que l'on n'a pas réussi à convaincre la Chambre que le gouvernement ne s'était pas mêlé d'une affaire sur laquelle ni l'acte de l'économie intérieure des Communes, ni aucun autre acte, ne lui donne de contrôle. Mais je m'abstiendrai de nouveaux commentaires en attendant que l'honorable premier ministre nous fournisse des explications sur trois points différents, c'est-à-dire, avant qu'il nous renseigne au sujet de monsieur Piché, et qu'il nous dise si un ordre a été réellement signifié à monsieur Patrick, et à qui appartient le pouvoir de nommer aux emplois.

SIR JOHN A. MACDONALD : C'est l'Orateur qui a le pouvoir de nommer aux emplois. La question est de savoir qui était l'Orateur—ce à quoi je ne pourrais répondre autrement qu'en exprimant mon opinion individuelle.

M. MACKENZIE : L'Orateur actuel a dit qu'il ne l'était pas alors, et qu'il n'a fait aucune nomination.

SIR JOHN A. MACDONALD : Cela est possible, et je pense que monsieur Piché est un officier de la Chambre et continuera de l'être jusqu'à ce que la Chambre consente à lui donner une gratification avant de se passer de ses services, ce qu'elle fera je l'espère.

Nous savons tous que M. Piché souffrait tellement durant la dernière session qu'il était obligé très-souvent de s'absenter de la Chambre, ce qui interrompait les procédés. Or, comme l'on considérait que ses fonctions prenaient fin en même temps que la session, j'ai cru, de concert avec ceux qui ont agi avec moi, que nous augmenterions l'efficacité du personnel de la Chambre, en donnant une gratification à M. Piché, avant de le remercier de ses services. En attendant que la Chambre le fasse, ce monsieur continue d'être un officier public.

M. MACKENZIE : A-t-on signifié à M. Patrick l'ordre de ne pas reconnaître la validité des nominations faites par l'ex-Orateur.

SIR JOHN A. MACDONALD : J'oublie si l'ordre était verbal ou par écrit, mais je me souviens d'avoir exprimé fortement l'opinion que l'ex-Orateur n'avait pas le droit de faire ces nominations qui, j'ajoutais, ne seraient approuvées ni par la Chambre, ni par moi.

M. MACKENZIE : Il existe un grave malentendu au sujet de la démission de M. Piché et de la nomination de son successeur. Ainsi, l'Orateur a annoncé à la Chambre que la charge d'assistant-greffier était devenue vacante, et qu'il avait nommé une autre personne à cet emploi. D'autre part, le chef du gouvernement nous informe qu'il n'y a pas de vacance de ce genre ; et dans ce cas, il ne pouvait être fait aucune nomination. J'espère donc que l'on trouvera moyen de concilier ensemble les déclarations contradictoires de ces deux honorables messieurs.

SIR JOHN A. MACDONALD : Il n'y a pas de contradictions. M. Piché a reçu avis de ce qu'il entendait faire le gouvernement, et je pense qu'il a bien accueilli la proposition.

M. ANGLIN : Si M. Piché est encore l'un des officiers de la Chambre, comme l'a dit l'honorable chef du gouvernement, il n'a pas cessé d'occuper la charge de premier assistant-greffier, n'ayant pas d'autre emploi ; et cependant, M. l'Orateur nous a appris qu'il avait nommé M. Bourinot, premier assistant-greffier sans dire, toutefois, que ce dernier remplaçait M. Piché. Nous assis-